

Objet : Conventions de partenariats pédagogiques et artistiques conclues par le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles (CRR).

Le Bureau légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 14 mars 2014,

Vu la délibération n°2013-12-04 du 10 décembre 2013 portant sur une délégation temporaire de compétences supplémentaires au Bureau communautaire ;

Conservatoire classé « à Rayonnement Régional » (CRR) par décret ministériel n°2006-1248 du 12 octobre 2006, le Conservatoire de Versailles - aujourd'hui géré par la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc - répond aux missions générales de sensibilisation et de formation artistique des publics. Ces missions comprennent notamment le développement de partenariats pédagogiques et artistiques avec des structures locales de création et de diffusion.

La charte de l'enseignement artistique spécialisé de 2001 prévoit que les collectivités territoriales ont vocation à susciter et à accueillir les « partenariats culturels nécessaires à l'exercice de leurs missions... », notamment « avec les institutions de formation, de création et de diffusion existant à proximité ». La loi de décentralisation du 13 août 2004 réaffirme les missions de diffusion et d'animation culturelle des établissements d'enseignement artistique.

Ainsi, le CRR renouvelle ou élabore chaque année de nouvelles collaborations avec des partenaires culturels locaux et régionaux, dans le but de proposer à ses élèves une formation complète, incluant des mises en situation professionnelle, et de participer à la vie culturelle locale et régionale.

Les projets de collaboration sont conçus à partir des axes pédagogiques du Conservatoire et de la programmation artistique et pédagogique des structures associées.

Dans la continuité des expériences réussies des dernières années, l'année scolaire 2013-2014 voit se renouveler le partenariat avec le Festival Plastique Danse Flore, pour la mise en œuvre d'une master classe et d'une restitution avec le chorégraphe invité du festival Mié Coquempot et les élèves danseurs, au parc Balbi.

De nouveaux partenariats sont mis en œuvre avec :

- la Fondation Royaumont pour l'organisation d'un court séjour d'étude et un concert des élèves de la classe d'orgue autour de l'orgue historique Cavaillé-Coll de la Fondation ;
- le Théâtre Montansier pour des échanges pédagogiques et artistiques entre élèves du Conservatoire et artistes programmés par le Théâtre et l'accueil d'un concert au profit de la Croix rouge ;
- le Théâtre Montansier, la Ville de Versailles et l'Ensemble musical La Tempesta pour la création, en coproduction, du mélodrame Ariane et Médée

- de Benda diffusée dans le cadre du Mois Molière 2014 (direction musicale : Patrick Bismuth, mis en scène : Gwenaël de Gouvello) ;
- la ville de Fontenay-le-Fleury et son Théâtre pour une « carte blanche au Conservatoire » avec la programmation de trois concerts ;
 - l'association « Musiques à Versailles » pour la programmation de prestations d'élèves en amont des concerts professionnels.

Compte tenu de la nature pédagogique des projets et du calendrier de programmation des structures, les projets de collaboration pourront être affinés au fur et à mesure de l'année scolaire.

Le contenu artistique et pédagogique ainsi que le montage budgétaire de chacun des projets font l'objet d'une validation hiérarchique en amont.

Les conditions de financement de chaque projet sont définies d'un commun accord entre les parties. Un apport équivalent, financier ou en nature, de chacun des partenaires est respecté. Ce financement est prévu dans le budget de fonctionnement du CRR (lignes budgétaires dédiées aux projets artistiques) et dans le volet prévu à cet effet dans le budget de la direction des ressources humaines.

Décide :

- 1) *d'adopter les termes des conventions de partenariats pédagogiques et artistiques associant le Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles avec le Festival Plastique Danse Flore, avec la Fondation Royaumont, avec le Théâtre Montansier, avec le Théâtre Montansier, la Ville de Versailles et l'Ensemble musical La Tempesta, avec la ville de Fontenay-le-Fleury et avec l'association « Musiques à Versailles » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer lesdites conventions ainsi que tous documents y afférents ;*
- 3) *d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits inscrits au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc.*

Fait à Versailles, le 14 mars 2014



Le Président,

François de MAZIÈRES
Député - Maire de Versailles

